



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POUDRE DE MARBRE B30

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom du produit | BEATITE 30 |
| Utilisation du produit | Charge minérale ou pigment |
| Fournisseur | STE DES OCRES DE France Impasse des Ocriers 84400 – APT – France |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | 00.33 (0)490.746.382 info-distribution@fr.oleane.com |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive 67/548/CEE et ses amendements.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Carbonate de calcium (CaCO₃).

Contient un peu de silice, quartz en tant que composant naturel du carbonate de calcium.

Numéros cas : 1317-65-3

Numéros einecs : 215-279-6

Agents auxiliaires <= 0,4 %

A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit ne contient pas d'ingrédients dangereux pour nécessiter une déclaration dans cette section, conformément aux règlements de l'UE ou aux règlements nationaux. Le produit n'est pas classé suivant la Directive européenne 67/548/CEE et la Directive toutes préparations (1999/45/CEE).

4. PREMIERS SECOURS

Premier secours

| | |
|----------------------------------|---|
| Inhalation | Transporter la personne incommodée à l'air frais. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. |
| Contact avec la peau ou les yeux | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--|---|
| <u>Moyens d'extinction</u> | En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique |
| Utilisables | Aucun |
| Non utilisable | Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion |
| Risques particuliers liés à l'exposition au produit Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie | Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un masque. |

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

| | |
|---------------------------|---|
| Précautions individuelles | Méthodes de nettoyage : Ramasser à sec Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux |
|---------------------------|---|

indications

du chapitre "élimination".

Conserver à l'écart des acides.

Précautions relatives à l'environnement

Eviter la dispersion et l'écoulement du produit répandu ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, les égouts ou conduits d'évacuations. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement par le produit.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation
Stockage
Matériaux d'emballage

Aucune mesure spéciale n'est requise
Conserver à l'écart des acides
Utiliser l'emballage d'origine

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Non disponible

Mesures d'hygiène

Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipuler le produit.

Protection respiratoire

Recommandé : masque de protection anti-poussière

Protection des mains

Recommandé : gants

Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée

Protection de la peau

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

informations générales

Aspect

Etat physique

[poudre]

Couleur

Blanc

Odeur

Inodore

Point de fusion : non applicable

Point d'ébullition : non applicable

Point d'éclair : non applicable

Inflammabilité : Non inflammatoire

Caractéristiques d'explosion : Non-explosive, MEI > 1.000 mJ.

Densité : 2,6 - 2,8 g/cm³ [20 °C]

DIN-ISO 787/10

Solubilité dans l'eau : 0,014 g/l [20 °C]

Solubilité dans l'eau : 0,018 g/l [75 °C]

pH : 8,5 - 9,5 100 g/l [20 °C]

DIN-ISO 787/9

Coefficient de partage (noctanol/

eau)

: POW: < 1

estimation

10.STABILITE ET REACTIVITE

Décomposition thermique : > 600 °C

Conditions à éviter : aucune donnée précisée

Matières à éviter : Tenir à l'écart des acides.

Produits de décomposition

dangereux

: Réagit avec des acides en formant du dioxyde de carbone (CO₂). Le

CO₂ peut déplacer l'oxygène et provoquer la suffocation.

11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë : DL₅₀ (oral), rat: > 2.000 mg/kg

12.INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons : CL 50, Poisson commun (Pisces) / 96 h: >

10.000 mg/l

Toxicité pour les algues : CE 50, Algue / 72 h: > 200 mg/l

Toxicité pour daphnie : CE 50, Daphnies / 48 h: > 1.000 mg/l

Remarques : Le carbonate de calcium, à l'état solide, est un constituant minéral naturel de la terre.

A l'état dissous, la substance est un constituant naturel et indispensable des eaux dans la nature.

On peut donc exclure des effets défavorables pour l'environnement.

Le carbonate de calcium n'est pas biodégradable.

Quelques restrictions sont à faire quant à l'effet défavorable que pourraient avoir sur les organismes aquatiques les suspensions concentrées de carbonate de calcium dans les eaux naturelles (perturbations de la microflore et de la microfaune dans les sédiments avec, en conséquence, un effet négatif pour l'existence des organismes aquatiques supérieurs).

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets

Vérifier l'aptitude du produit à être réutilisé. Les déchets et emballages vidés non nettoyés doivent être emballés ou fermés, étiquetés et évacués vers un centre de destruction ou de recyclage en respectant la législation nationale en vigueur. Consulter le fabricant en cas de quantités importantes. En cas de réexpédition de récipients vides non nettoyés, signaler au destinataire les risques éventuels encourus du fait des résidus du produit. Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur selon la liste Européenne des déchets (LED). Tout producteur de déchets est entre autres tenu de classer ses déchets selon le code de catégorie et de procédé de la Liste Européenne des Déchets.

(LED).

Déchets dangereux

A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive

| |
|--|
| 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT |
|--|

| Réglementation | Numéro | Nom d'expédition | Classe | PG | Etiquette | Autres informations |
|----------------|--------|------------------|--------|----|-----------|-------------------------------------|
| | | ONU | | | | |
| ADR/RID | | | | | | non repris comme matière dangereuse |
| GGVSE | | | | | | non repris comme matière dangereuse |
| ADNR | | | | | | non repris comme matière dangereuse |
| IMDG | | | | | | non repris comme matière dangereuse |
| IATA | | | | | | non repris comme matière dangereuse |

Non dangereux pour le transport

Ne pas transporter avec des acides

| |
|--|
| 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES |
|--|

Réglementation de l'union Européenne

Déterminée en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Applications industrielles

Phrases de risque Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale , Art. L 461 – 1 à L 461- 7 (France) : non concerné

Stockage- Rubrique(s) des ICPE (France) : Classe de stockage (VCI) : 13 Solides non combustibles

Arrêté du 11 Juillet 1977 , fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale: non concerné.

16.AUTRES DONNEES

Classe de contamination de

l'eau L'Allemagne

: Non dangereux pour l'eau (selon VwVwS de 17.05.1999).

L'EU (union européenne), La

Suisse

: EINECS No. 215-279-6

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits en matière de sécurité. Elles ne sauraient donc constituer un engagement de notre part sur des propriétés précises ni sur la composition de ces produits. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer que les produits sont adaptés à un domaine d'application particulier ou à une utilisation déterminée. Ces informations n'engagent en aucune façon notre responsabilité en cas de dommages liés à leur utilisation. En tout état de cause, seules nos conditions générales de vente sont applicables.

(||) Indique une révision d'une dépense plus tôt de cette fiche de sécurité.